



Accompagner le parcours de l'enfant en Protection de l'Enfance : élaborer et mettre en œuvre le projet personnalisé



CONTEXTE

Dans le champ de la protection de l'enfance, le droit à l'individualisation de l'accompagnement se réfère d'une part à la loi 2002-2 (contrat de séjour / document individuel de prise en charge et projet personnalisé) et d'autre part aux lois 2007-293 et 2016-297 (projet pour l'enfant).

Les recommandations de bonnes pratiques parues et à venir de la HAS/ANESM et la démarche de consensus sur les besoins fondamentaux de l'enfant viennent préciser les dimensions à prendre en compte dans l'évaluation des situations individuelles, étape préliminaire à l'identification des objectifs puis des modalités d'accompagnement ainsi que la démarche de « co-construction ».

OBJECTIFS

- ▶ S'approprier la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation d'un projet personnalisé dans une dynamique de co-construction (identification des besoins, recueil des attentes et avis des personnes, détermination des objectifs et des moyens d'accompagnement, mise en œuvre et évaluation).
- ▶ Articuler le projet personnalisé avec les différents outils introduits par la loi 2002-2 (contrat de séjour, projet d'établissement) et par les lois 2007-293 et 2016-297 (projet pour l'enfant).
- ▶ Repère sur la méthodologie de la démarche projet : identification des besoins, recueil des attentes et avis des personnes, détermination des objectifs et des moyens d'accompagnement, modalités d'évaluation.
- ▶ Points de repères sur la démarche de consensus relative aux besoins fondamentaux des enfants en protection de l'enfance.
- ▶ Points de repères issus des recommandations de bonnes pratiques de la HAS/ANESM et en particulier :
 - « Les attentes de la personne et le projet personnalisé » / « Prendre en compte la santé des mineurs/ jeunes majeurs » / « Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement »
 - A venir : « Améliorer la prise en charge des enfants à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance » et « Le cadre national de référence pour la qualification et l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou risque de danger ».

CONTENU

- ▶ Cadre législatif et réglementaire : loi 2002-2 et décrets liés (contrat de séjour/ DIPC ; projet d'accompagnement) ; lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 et ses décrets (projet pour l'enfant).

INFOS

FORMATEUR	Séverine MAGRIS, Conseillère technique au CREA I Pays de la Loire
DATES	Jeudi 8 et jeudi 15 avril 2021
DURÉE	2 jours / 12 heures
NB PARTICIPANTS PAR GROUPE	6 à 15 personnes
LIEU	Orvault : Forum Titi - 7 rue Louis Blériot, 44700 Orvault
TARIFS EN INTER	Non Contribuant au CREA I : 500€ / Contribuant Volontaire au CREA I : 400€
TARIFS EN INTRA	Nous consulter

PRÉ-REQUIS

- Aucun

MÉTHODES, MOYENS PÉDAGOGIQUES, ÉVALUATION DES RÉSULTATS

- Apports théoriques / Cas pratiques / Retours d'expérience
- Questionnaire en amont ; exercices et supports d'autoévaluation des acquisitions et questionnaire de satisfaction

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels intervenant en protection de l'enfance